



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Type de visa: Long séjour (plus de 90 jours)

Motif du voyage: Stage professionnel ICT

Les visas stagiaires ICT sont délivrés selon les conditions cumulatives suivantes :

- Stage d'une durée comprise entre 3 mois et un an
- Stage effectué en France au sein du groupe employeur en Chine (= détachement).

O = Document original

C = Photocopie

T = Traduction

Y = Obligatoire

Notes	Document	O	C	T
	<p>Une photo d'identité, récente et aux normes</p> <p>En couleur, 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, prises dans les 6 mois passés. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p> <p>Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.</p>	Y		
	<p>Formulaire de demande de visa long séjour</p> <p>Le demandeur peut télécharger et remplir le formulaire en cliquant « Liens et téléchargements ».</p>	Y		
Uniquement pour les ressortissants non-Chinois	<p>Permis de résidence chinois</p> <p>Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise d'une durée de validité de 6 mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.</p>	Y	Y	
	<p>Convention de stage en entreprise visée par l'autorité préfectorale, original</p> <p>Qualifiant la présence de la personne au sein de la société : stagiaire rémunéré ou non, travailleur salarié.</p> <p>Document obligatoire.</p>	Y	Y	
	<p>Contrat de travail ou lettre de mission de l'employeur en Chine</p> <p>Lettre de l'employeur en anglais ou en chinois avec une traduction en anglais sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de la société, le nom et la fonction du signataire, le nom du demandeur, sa fonction, son salaire et son ancienneté dans l'entreprise, confirmation de la position après le retour, le motif de la visite, les conditions de prise en charge et l'autorisation d'absence.</p>	Y		Y



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE



LISTE DES DOCUMENTS

	La traduction est obligatoire si la lettre n'est pas rédigée en français ou en anglais.			
	Justificatif d'une ancienneté dans l'entreprise en Chine d'au moins trois mois	Y		
	Preuve que le stagiaire retournera dans une entité établie dans son pays d'origine ou dans un pays tiers appartenant à la même entreprise au terme de sa mission	Y		
	Copie scellée du K-bis ou de la licence de l'organisme ou du certificat de responsabilité légale d'une institution (ou tout autre certificat ayant la même fonction) Non requis pour les personnes travaillant en freelance.	Y		
(obligatoire pour stagiaire ICT)	Diplôme de l'enseignement supérieur	Y	Y	
	Justificatifs de ressources suffisantes pour subvenir aux besoins du stagiaires et à ceux de sa famille accompagnante (conjoint et enfants mineurs) sans recourir aux prestations sociales.	Y		
	Justificatif d'hébergement <ul style="list-style-type: none"> • Si un logement a été loué : bail • Si un logement gratuit sera mis à disposition : attestation sur l'honneur de l'hébergeant sur papier libre • Pour un logement dans un établissement ou une institution : attestation de l'établissement ou l'institution • Autres cas : lettre explicative. 		Y	
	Assurance 1. L'assurance voyage doit: * Etre valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour Schengen * Etre valable pour la France si vous demandez un visa de long séjour * Etre valable pour les DROM/CTOM selon votre itinéraire 2. L'assurance doit couvrir l'ensemble des frais médicaux à hauteur de 30.000 Euro (environ 300.000 RMB) 3. L'assurance doit couvrir le premier séjour prévu dans l'espace Schengen. (Cette disposition ne dispense pas les titulaires de visa de l'obligation de présenter une telle assurance à chacun de leurs voyages ultérieurs, comme précisé dans le formulaire de demande). Merci de noter que les titulaires de visa de l'obligation de présenter une telle assurance à chacun de leurs voyages. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.	Y	Y	
	Passeport Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois au-delà de la date d'expiration du visa sollicité. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Le passeport doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.	Y	Y	

LISTE DES DOCUMENTS

	Photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.			
	<p>Anciens passeports</p> <p>Obligatoire si vous êtes en possession d'un ou plusieurs anciens passeports.</p> <p>Photocopies des 5 premières pages de tous les anciens passeports, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.</p>	Y	Y	
<p>2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant</p> <p>Les demandeurs (≥12 ans lors du dépôt de la demande de visa) doivent se présenter au centre des visas TLScontact afin de soumettre les données biométriques pour toutes nouvelles demandes de visa long séjour ou pour se rendre dans les DROM-CTOM, même si les demandeurs ont déjà soumis ces données lors d'une demande de visa précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique FAQ.</p>				
	<p>Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne. Cliquez ici pour télécharger le modèle.</p> <p>Important:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être remplie entièrement, aucune correction ultérieure n'est autorisée. 2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre unique pour chaque demande. 3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du dépôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents). <p>Veuillez noter que:</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer. (2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. <p>La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.</p>	Y		
	<p>Carte d'identité ou passeport du représentant</p> <p>Obligatoire si votre demande est déposée par une tierce personne.</p>	Y	Y	